



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 28 février 2011***

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/02/2011

**D - 20110098**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 28 février Deux mil dix, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (jusqu'à 17h30), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (à partir de 15h50), Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Béatrice DESAIGUES (jusqu'à 17h20), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Mme Sylvie CAZES, Mme Martine DIEZ,

***Réhabilitation de l'école maternelle Paul Berthelot. Avenant  
n° 3 aux marchés de travaux. Autorisation.***

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D20090299 du 25 mai 2009, les marchés de travaux pour la réhabilitation de l'école maternelle Paul Berthelot ont été signés pour un montant de 1 596 729,11€ TTC. (Hors lot ascenseur).

Un marché à procédure adaptée a été passé spécifiquement pour le lot « ascenseur » attribué pour un montant de 30 079,40 € TTC.

Le montant des travaux pour la réhabilitation de l'école s'élève donc à 1 626 808,51 € TTC.

En cours de chantier, par délibération n° D20100228 du 26 avril 2010, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des avenants aux marchés portant le coût des travaux à 1 644 780,62 € TTC (+1,10 %).

Un marché à procédure adaptée a été passé spécifiquement pour le lot « bardage bois » attribué pour un montant de 29 247,93 € TTC.

Le nouveau montant des travaux pour la réhabilitation de l'école s'élève donc à 1 674 028,55 € TTC.

Par délibération n° D20100694 du 29 novembre 2010, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer de nouveaux avenants aux marchés portant le coût de l'opération à 1 708 336,93 € TTC, et assurant une prolongation de délais de 3 mois.

Au cours de la troisième phase de chantier, certains ajustements doivent être réalisés. Les prestations du lot 1 – démolition gros œuvre doivent être adaptées pour assurer d'une part, la mise en œuvre des menuiseries de l'étage par le calibrage de feuillures et d'autre part, par la mise en œuvre d'une dalle béton devant les sanitaires afin de rattraper un dénivelé trop important.

En contrepartie, certains enduits prévus sur les parois de la cage d'ascenseur ne seront pas réalisés ce qui permettra d'obtenir une moins-value. La modification des prestations du lot 1 – démolition gros œuvre nécessitent de passer un avenant globalement en plus-value au marché M090224 attribué à l'entreprise CAZENAVE dans les conditions suivantes :

**Lot n° 1 – Démolition – Gros œuvre**  
**Marché M090224 – Entreprise CAZENAVE**

	<b>Montant en €TTC</b>
Montant Marché initial	417 463,90
Montant avenant n° 1	3 466,30
Montant avenant n° 2	30 779,23

Montant du présent avenant n° 3	4 567,02
<b>Nouveau montant marché</b>	<b>456 276,45</b>

**Lot n° 2 – Charpente bois**

**Marché M090225 – Société SOGE Charpentes**

Un avenant en plus-value pour réaliser des travaux de renforts de charpente non prévus mais indispensables à la mise en œuvre de la passerelle reliant l'ascenseur au couloir du 1er étage, doit être envisagée dans les conditions suivantes :

	<b>Montant en €TTC</b>
Montant Marché initial	20 711,05
Montant du présent avenant n° 1	1 871,20
<b>Nouveau montant marché</b>	<b>22 582,25</b>

L'ensemble de ces modifications porte le coût des travaux à la somme de 1 714 775,15 €TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, les avenants correspondant aux marchés précités en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget en cours, rubrique 213, Article 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 février 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Jean-Michel GAUTE**

